



ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'usine ROCKWOOL à Soissons (complément)

L'usine Rockwool s'implante sur une zone industrielle.

Cette zone est normalement appelée à accueillir d'autres activités. Or, le fait que l'on aurait sur cette zone une usine avec des rejets atmosphériques contenant des substances toxiques est de nature à bloquer toute nouvelle implantation.

Deux cas peuvent se présenter :

1. L'activité nouvelle possible ne présente pas de caractère à modifier l'environnement (atmosphérique en particulier) ; alors la proximité d'un établissement industriel comme Rockwool va dissuader l'éventuel porteur de projet de venir s'y implanter.
2. L'activité nouvelle possible est elle-même génératrice d'incidences atmosphériques ; alors dans ce cas, se poserait la question récurrente : qui est à la source de pollutions constatées (avec bataille d'experts)

Dans l'un et l'autre des cas, l'implantation de Rockwool va constituer un obstacle à toute autre activité sur la zone, et également dans les parages.

Ainsi, non seulement l'implantation du projet en lui-même n'est pas acceptable, (voir notre première contribution à l'enquête publique),

ce projet Rockwool va empêcher toutes autres implantations dans le secteur géographique.

Pour toutes ces raisons,
**le projet Rockwool à Soissons
n'est pas acceptable.**